

COMPTE RENDU N° 7 REUNION COTECH DU 16/02/2023

REVISION DU PLU

Présents : Joël SAUGUES, Christian POUSSIN, Angélique BRAGUIER, Nho GALLOIS, Eve MALLIER, Sylvie MEINEL, Philippe VANTIEGHEM, Ingrid LANGE, Augustin COLLADO, Gilbert VIVIET, Catherine LELONG, Roger BERENGUER, Armance BOCOGNANO, Nathalie VIALE Sophie CHAMPETIER.

Absents excusés : Christian GUIHERMET, Frédéric BUISSON, Alain ROMERO, Jean-Luc DARY Lionel GEORGES, Robert FONTANA, Armand STRUBEL, Jean-Antoine BUNOZ, Lison RANQUET.

Monsieur Joël SAUGUES tient à remercier toutes les personnes présentes, les échanges et idées sont constructifs. Il informe qu'il suit les réunions du PLU de la commune de Marguerittes

Il propose aux membres présents d'aborder le thème « **RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES DONT MURS DE CLÔTURE** », de réfléchir à l'aménagement du village, murs de clôture mais également PPNC, les hauteurs, les distances, etc.....

Une réunion publique du PLU est prévue le 30 mars 2023 à 18h30 à la salle « Euze »

Il propose de faire trois groupes de travail.

1^{er} groupe :

Eve MALLIER, Angélique BRAGUIER, Philippe VANTIEGHEM, Gilbert VIVIET

1) Le PPNC

Pour nous il faut le garder.

À mettre en lien avec le plan de circulation.

2) Les murs de clôture

- 1,50 M côté rue

Mais ne convient pas avec les terrains surplombants la rue.

Ajouter une précision pour ce cas ?

- enduits à faire pour avoir la conformité

Couleur harmonieuse par rapport au village, à la façade de la maison. Ton pierre, sable ou gris clair.

3) les distances

- construire à 4 M de la voie publique et 3 M du mur du voisin

4) hauteur : 7 M par rapport au faîtage

5) les tuiles provençales ou Canales

6) les génoises à recommander si débordes de toit

7) les Clim en façades interdites idem paraboles ?

2^{ème} groupe :

Ingrid LANGE, Augustin COLLADO, Christian POUSSIN, Roger BERENGUER, Nathalie VIALE

Voici les idées retenues :

- 1- **Parking privatif non clos** : oui mais au moins 25m² (5x5) et deux membre du groupes ont pensé aller jusqu'à 30m²
 - 2- **Hauteur des murs de clôture** : rester à l'identique du PLU actuel soit 1.5m sur Vp et 2 m sur murs mitoyens
 - 3- **Teintes** : Tons clairs + en harmonie sur le périmètre, l'idée est de ne pas avoir une maison rouge au milieu de maisons aux teintes claires.
 - 4- **Distance par rapport à la VP** : 4m de la voie publique et 3m mitoyen
 - 5- **Nouvelles énergies** :
 - penser à l'éolien : nuisances sonores: limite du nombre de décibels, taille de l'éolienne ? distinguer les immeubles collectifs des individuels (utilisation des terrasses en toiture ?)
 - panneaux solaires sur toit uniquement pas sur les terrains, les murs de clôtures - attention aux méthodes venant de pays comme l'Espagne (penser aux méthodes concernant notamment les ballons d'eau chaude solaire à moindre coût)
 - 6- **Aménagement** :
 - Respect de la loi sur l'eau (bassins de rétention...)
 - pistes cyclables sur les routes principales et pour joindre cœur de village au centre-ville commerçant (cf propositions sur les modes de déplacement doux)
 - au moins un trottoir par rue.
-

3^{ème} groupe :

Sylvie MEINEL, Nho GALLOIS, Catherine LELONG, Armance BOCOIGNANO

*** Murs de clôture**

Sur la rue :

- Hauteur maxi 1.60m si simple mur
- Hauteur 80 cm + grille jusqu'à 2 m
- Mur enduit

Entre voisins :

- Hauteur maxi 2 m

*** Place de parking non clos**

À maintenir, devant l'entrée du terrain ou non.

*** Style architectural**

Maison :

Zonage à prévoir par style (moderne, classique, contemporain)

Cahier des Recommandations Architecturales et Paysagères (CRAP)
Annexer au PLU le document réalisé par le CAUE du Gard et le SMGG.

***Hauteur des constructions**

- R+1 maxi
- Hauteur 8 m maxi

***Implantation des constructions**

- 3 mètres entre voisins et jusqu'à la voie publique.
- Mitoyenneté possible par le garage avec hauteur maxi de 3m.

***Éoliennes/panneaux photovoltaïques**

Favoriser l'énergie solaire ? Afin de limiter l'éolien.

***Végétation**

Imposer une surface minimale de maintien de la végétation.

La séance est levée à 20h00.

La prochaine réunion COTECH aura lieu **le jeudi 23/03/2023 à 18 heures 30 en salle des mariages.**

L'ordre du jour portera sur « La présentation du PADD, sous réserve de finalisation »

Joël SAUGUES

Adjoint à l'urbanisme



